

Nadine Morano : « Nous allons relever le quota de jeunes en alternance »

Le président de la République, Nicolas Sarkozy, a donné une mission aussi claire que difficile à Nadine Morano : passer de 600.000 apprentis aujourd'hui à 800.000 en 2015. Deux mois après sa prise de fonction, la ministre de la Formation professionnelle auprès du ministre des Affaires sociales dévoile les principales mesures qu'elle prépare.

Vous venez de consulter les partenaires sociaux sur les moyens de développer l'alternance pour les jeunes. Quel bilan en tirez-vous ?

D'abord, vous le savez, la détermination du président de la République est totale sur cette question. Avec Xavier Bertrand et les partenaires sociaux, nous faisons le même diagnostic et nous avons le même objectif, car nous savons que les formations par alternance sont un des leviers puissants pour booster l'emploi des jeunes, à l'instar de l'Allemagne. Chacun des acteurs concernés doit se mobiliser et prendre toute sa part dans ce défi. Pour réussir, cela demandera des efforts de tous : Etat, régions, entreprises, réseaux consulaires et naturellement partenaires sociaux. Dans notre pays, il nous faut changer radicalement les mentalités. Dans cette optique, en partenariat avec Viadeo, nous allons créer un réseau social de l'apprenti. Et je me réjouis de la mobilisation des grands noms de notre économie qui ont commencé par l'apprentissage, en particulier Franck Provost, Patrick Sciard, le président du directoire de Lenôtre, Robert



INTERVIEW
NADINE MORANO
MINISTRE À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

« Nous envisageons un bonus d'exonération de charges sociales sur les contrats en alternance pour les entreprises de 50 à 249 salariés. »

Malher, ancien président France d'Alstom, Gérard Dorey, directeur exécutif de Carrefour proximité, ou encore Juan Estupinan, vingt-cinq ans, ancien élève de l'école des Gobelins, qui a déjà créé son activité et enseigne également. Ils ont accepté de s'impliquer à mes côtés pour valoriser l'apprentissage à travers une « task force » que je vais installer dans les prochains jours. Ils seront les porte-parole et les grands témoins d'un secteur auquel ils sont attachés.

Les régions, quasiment toutes à gauche, sont un partenaire important de la formation des jeunes. Comment comptez-vous travailler avec elles ?

Dans un esprit constructif. Nous partageons le constat de la nécessité de dynamiser l'apprentissage,

nous devons aussi partager les efforts. Comme le prévoit la loi sur la formation professionnelle de 2009, nous allons négocier à la hausse avec chaque conseil régional les nouveaux contrats d'objectifs et de moyens. Je vais pour cela engager un tour de France des régions. L'Etat investira plusieurs centaines de millions d'euros par an dans ces contrats. Il mobilise par ailleurs 500 millions d'euros à travers le grand emprunt, pour moderniser nos centres de formation mais aussi créer 15.000 places d'hébergement. Les appels d'offres sont déjà lancés. Le gouvernement continue en outre à réfléchir avec les partenaires sociaux pour offrir des solutions aux jeunes apprentis rencontrant des problèmes de logement, en attendant leur construction. Nous travaillons aussi pour

que les apprentis puissent commencer à bénéficier des mêmes services que les étudiants, notamment l'accès aux CROUS.

Les entreprises de 250 salariés et plus doivent payer une surtaxe d'apprentissage si elles n'ont pas 3 % de leurs effectifs en alternance. Allez-vous augmenter ce quota ?

Les entreprises aussi devront intensifier leur effort. Les discussions avec les partenaires sociaux ont montré qu'ils pourraient être favorables à la hausse de ce seuil, comme le gouvernement. Nous leur proposerons de relever le quota obligatoire de jeunes en alternance probablement de 3 % à 4 %.

Vous avez évoqué l'idée d'une modulation de cette surtaxe en fonction des efforts consentis. Quels seront les seuils ?

Il faut apporter plus de justice et de justesse. Il n'est pas normal que celui qui fait un effort paie la même chose que celui qui n'en fait pas. Là aussi, j'observe un certain consensus, nous avons donc l'intention de moduler la surtaxe pour tenir compte des efforts accomplis par les entreprises.

Que comptez-vous faire pour les entreprises de moins de 250 salariés ?

Les très petites entreprises sont actuellement les plus en pointe sur le développement de l'apprentissage. Il y a une réelle marge de manœuvre dans les entreprises entre 50 et 249 salariés. Nous souhaitons les inciter par le biais d'un

bonus qui pourrait consister en une exonération de charges sociales de plusieurs centaines d'euros par an et par contrat.

Que comptez-vous faire sur le tutorat ?

Aujourd'hui, il faut cinq ans d'ancienneté pour être maître d'apprentissage. Nous souhaitons laisser la possibilité d'assouplir le dispositif à trois ans, mais en laissant une latitude aux branches

« Celui qui fait un effort ne doit pas payer la même chose que celui qui n'en fait pas. Nous avons donc l'intention de moduler la surtaxe. »

d'adapter cette durée à leurs besoins. Il y a une quasi-unanimité sur ce sujet qui nous permettra d'élargir le vivier des maîtres de stage. C'est une condition du développement de l'apprentissage.

Quelles échéances vous fixez-vous pour mettre en œuvre toutes ces mesures ?

La feuille de route du Premier ministre est claire. Avec Xavier Bertrand, nous allons revoir rapidement tous les partenaires sociaux pour préparer des mesures d'ici à la fin du premier trimestre.

PROPOS RECUEILLIS PAR
LEILA DE COMARMOND